

# ADMISSION A L'ECOLE MATERNELLE DES ENFANTS NES EN 2019

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2022/2023 se dérouleront

Du 7 au 19 mars 2022.

Pour inscrire leur enfant, les parents concernés devront se rendre en mairie munis :

- d'un justificatif de domicile
- d'une carte d'identité (ou une copie d'extrait d'acte de naissance)
- du livret de famille

Un numéro de téléphone et/ou une adresse mail valide devront être communiqués.

Après inscription en Mairie, les parents seront invités à prendre contact avec le Directeur de l'école.

**Important : lors de l'admission un document délivré par le médecin de famille attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge devra être présenté.**



**Le carnet de santé étant un document confidentiel, il ne peut être consulté ni copié.**

Pour tous renseignements supplémentaires, les parents peuvent joindre le directeur par téléphone au **01 64 04 21 04** ou par mail : [ce.0770241u@ac-creteil.fr](mailto:ce.0770241u@ac-creteil.fr).

**Les 11 vaccinations obligatoires (enfants nés en 2019) :**

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche.
- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b.
- Hépatite B.
- Infections invasives à pneumocoque.
- Méningocoque de sérogroupe C.
- Rougeole, oreillons et rubéole.

